

## CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES et JARDINS POTAGERS

---

**J'aime ma commune,**

**J'aime les fleurs,**

**Je participe,**



*Infos inscriptions : 04 79 24 22 26 – Mairie*

*Clôture des inscriptions : le 30 juin*

En fleurissant vos terrasses, balcons, jardins, commerces, cafés, restaurants, entreprises ou en apportant un grand soin à votre potager, visibles de la rue, vous contribuez à l'embellissement de notre commune et à la mise en valeur de notre territoire.

Alors, n'hésitez pas à partager vos plus belles compositions en vous inscrivant au **concours communal des maisons fleuries et jardins potagers**.

Pour participer il suffit de renseigner le bulletin d'inscription, disponible en téléchargement sur notre site [mairie@grand-aigueblanche.com](mailto:mairie@grand-aigueblanche.com) et de le retourner en mairie **avant le 30 juin**.

Vous trouverez également le règlement de ce concours sur notre site.

Les personnes, qui ne peuvent imprimer ce document, sont invitées à le retirer à l'accueil de la mairie ainsi que le règlement du concours.

A l'issue de ce concours communal, les premiers lauréats de chaque catégorie seront inscrits par la commune au concours départemental des « Villes, Villages et Maisons Fleuris ».

5 catégories ont été créées : 1. maison avec jardin ou cour - 2. habitat avec fenêtres, balcons ou terrasses - 3. commerce, bar, restaurant - 4. gîte, camping, entreprise – 5. jardin potager)

**Bonne participation !**

Télécharger le bulletin d'inscription et le règlement du concours.

Bulletin d'inscription

Règlement du concours